

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Proclamation du résultat de l'élection d'un membre
de la section disciplinaire du conseil académique compétente
à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants**

Membres ayant voté :

Maîtres de conférences et assimilés : Alan CHAUVIN, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Pierre CAVAILLES, Eve DE ROSNY, Cyriac GUILLAUMIN, Catriona MACLEAN, Sylvie MARTIN-MERCIER, Claude PONTON, Julie SORBA, Didier SCHWAB, Jean-Yves TIZOT, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA.

Vu le code de l'éducation et en particulier les articles R.712-13 à R. 712-15, R. 712-20, R. 811-14 à R.811-17 ;

Vu le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu le scrutin qui s'est déroulé par voie électronique du 5 au 6 janvier 2023 ;

Election d'un membre de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants relevant du collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires au titre de la catégorie des professeurs certifiés affectés dans l'enseignement supérieur (PRCE) (1 siège à pourvoir soit 1 femme) :

Considérant la candidature reçue au titre des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires relevant de la catégorie des professeurs certifiés affectés dans l'enseignement supérieur (PRCE) de sexe féminin de :

- Séverine MAUPETIT

Considérant qu'en l'absence au sein du conseil académique de membre élu relevant du collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires, il revient aux représentants élus du conseil académique appartenant au collège de rang supérieur le plus proche de procéder à l'élection du membre appelé à compléter la section disciplinaire ;

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	14
Pour	13
Contre	0
Abstention	1

Au regard des votes, Séverine MAUPETIT est élue à la majorité absolue par les représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants dans le collège des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires et relevant de la catégorie des professeurs certifiés affectés dans l'enseignement supérieur (PRCE).

Les membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants sont élus selon le collège qu'ils représentent pour la durée du mandat des représentants élus au conseil académique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 9 janvier 2023

Le directeur général des services

Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
.....
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs
et des enseignants**

Collège des professeurs des universités et assimilés

1. Elsa MERLE
2. Marie-Bernadette LEPETIT
3. Jean-Luc REBOUD
4. Thierry FORVEILLE

Collège des maîtres de conférences et assimilés

1. Julie SORBA
2. Véronique ADAM
3. Damien PELLIER
4. Mohamed BENHAROUGA

**Collège des représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement
appartenant à d'autres corps de fonctionnaires**

1. Thierry VINCENT (PRAG)
2. Sally BROWN (PRAG)
3. Séverine MAUPETIT (PRCE)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.